



PRÉFET DU VAR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 décembre 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour la création d'un pôle d'échange multi-modal de La Seyne-sur-Mer sur le territoire des communes d'Ollioules et de La Seyne-sur-Mer.

Le projet porte sur la réalisation du pôle d'échange multi-modal de La Seyne-sur-Mer et le prolongement de l'avenue Robert Brun, le dévoiement et le recalibrage du vallon du Faveyrolles et la création de bassins écrêteurs et de rétention.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment une notice d'incidence environnementale, sera déposé en mairie d'Ollioules, siège de l'enquête, et en mairie de La Seyne-sur-Mer pendant 33 jours, du **21 janvier 2019 au 22 février 2019** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux horaires habituels d'ouverture des mairies, consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

|  |  |
|--|--|
| <b>Mairie d'Ollioules</b><br><b>Espace Puget</b><br><b>2 place Marius Trotobas</b><br><b>83190 OLLIOULES</b> | <b>Mairie de La Seyne-sur-Mer</b><br><b>Services techniques (4ème étage)</b><br><b>Avenue Pierre Mendès France</b><br><b>8350 La Seyne-sur-Mer</b> |
| <b>Lundi au vendredi de 8 h à 12 h</b><br><b>et de 13 h 30 à 17 h</b>  | <b>Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h</b><br><b>vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h</b>                                     |

Monsieur Charly BASTAROLI, Colonel – défense et sécurité civile (E.R.), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

| <b>Permanences</b>       | <b>Mairie d'Ollioules</b> | <b>Mairie de La Seyne-sur-Mer</b> |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Lundi 21 janvier 2019    | 9 h – 12 h                | 14 h – 17 h                       |
| Mardi 29 janvier 2019    | 14 h – 17 h               | 9 h – 12 h                        |
| Mercredi 6 février 2019  | 9 h – 12 h                | 14 h – 17 h                       |
| Jeudi 14 février 2019    | 14 h – 17 h               | 9 h – 12 h                        |
| Vendredi 22 février 2019 | 14 h – 17 h               | 9 h – 12 h                        |

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la métropole Toulon Provence Méditerranée, responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairies d'Ollioules et de La Seyne-sur-Mer, en préfecture du Var (DDTM du Var, Service Aménagement Durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau est le préfet du Var, par voie d'arrêté.